

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

---

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE109

présenté par  
M. Pupponi, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 1, après le mot :

« contrats »,

insérer les mots :

« de ville »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel